

22 Janvier 2025

2025/001

Procès-verbal de séance du 22 Janvier 2025

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le seize janvier deux mille vingt-cinq (16 janvier 2025), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq (22 janvier 2025), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Madame Séverine BOZZI, Madame Sandra DUPRE, Monsieur Michel LABAT, Madame Nathalie LABAT, Monsieur Daniel PIERRE, Monsieur Philippe SOULEAU

Etaient absents excusés : Monsieur BUTTIGNOL David, Madame SOURBES Josiane, Monsieur Grégory MASSARDI, Madame Claude VECCHI

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

*Nombre de Conseillers en exercice : 13*

*Nombre de Conseillers présents : 9*

Quorum Atteint

Ordre du jour

- Approbation du PV du 6 Décembre 2024
- Autoconsommation collective SEM D'ALBRET
- Approbation des statuts SIVU Chenil Départemental
- Questions diverses

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, ouvre la séance et annonce l'ajout d'une délibération au Conseil Municipal.

Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal.

Délibération n°001/2025

**OBJET : PARTICIPATION A UNE OPERATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ETENDUE, AUTORISATION D'ADHESION A LA PERSONNE MORALE ORGANISATRICE SEM ALBRET ; AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE D'ELECTRICITE DE GRE A GRE ; AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

*Vu le code de l'énergie, et notamment l'article L315-2 qui définit les règles de l'autoconsommation collective,*

*Vu les statuts de la SEM ALBRET,*

*Vu le code de la commande publique,*

*Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public signée avec la commune de Moncaut portant sur la toiture de Mairie,*

*Vu la centrale photovoltaïque réalisée par la SEM ALBRET sur le site Mairie et mise en service le 28/06/2024,*

*Vu le Conseil d'Administration de la SEM ALBRET en date du 4 décembre 2024 portant notamment autorisation de constitution de la SEM en personne morale organisatrice aux fins d'autoconsommation collective,*

*Vu le marché portant fourniture d'énergie pour la commune de Moncaut,*

La commune de Moncaut souhaite participer à une opération d'Autoconsommation Collective avec la SEM ALBRET.

Conformément au code de l'énergie et notamment à l'article L315-2 qui définit les règles de l'autoconsommation collective, le(s) producteur(s) et le(s) consommateur(s) finaux doivent être liés entre eux au sein d'une Personne Morale Organisatrice de l'Autoconsommation Collective (PMO).

L'adhésion de nouveaux membres à la PMO SEM ALBRET est réalisée par convention.

En parallèle de cette Convention d'Adhésion, la commune signe un contrat de vente d'énergie électrique dans le cadre de sa participation à une opération d'Autoconsommation Collective avec la SEM ALBRET.

Dans cette opération, la SEM ALBRET agit à la fois en qualité :

- de producteur d'énergie, souhaitant valoriser l'électricité produite dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective,
- et de personne morale organisatrice, entité regroupant l'ensemble des consommateurs et producteurs de l'opération pour assurer entre autres choses, le relationnel avec le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (ENEDIS),

Enfin, la SEM ALBRET et la commune sont liées par une convention d'occupation temporaire du domaine public, pour l'exploitation de la centrale photovoltaïque en toiture de la *Mairie*. Compte tenu de l'engagement des parties sur l'autoconsommation collective, il convient de signer un avenant à la convention précitée pour autoriser la SEM ALBRET à autoconsommer l'énergie produite et en vendre le surplus à EDF OA.

La réduction est estimée pour la commune de Moncaut à 2893€/an selon les tarifs en vigueur et pour les PDL suivants :

# COMMUNE DE MONCAUT

22 Janvier 2025

2025/002

Site	Adresse	PRM	Puissance (kVA)	Abonnement électrique
Mairie	1 place de l'église, 47310 Moncaut	16382199690899	18	C5
Salle des fêtes	2 place de l'église, 47310 Moncaut	16382054973070	36	C5
Ecole primaire	Au Bourg, 47310 Moncaut	16382778562030	36	C5
Cloche	Au Bourg, 47310 Moncaut	16384659872293	12	C5
Eglise	Au Bourg, 47310 Moncaut	16381910255220	3	C5

En tout état de cause, la commune de Moncaut pourra résilier à tout moment (sous réserve de respecter un préavis contractuel) le contrat en autoconsommation collective, ainsi que l'adhésion à la personne morale organisatrice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de participer à l'opération d'autoconsommation collective pour les bâtiments listés ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à adhérer à la personne morale organisatrice,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de fourniture d'électricité avec la SEM ALBRET telle que jointe en annexe,

AUTORISE M. le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public sur la *Mairie* pour autoriser l'autoconsommation collective,

AUTORISE M. le Maire à exécuter la présente délibération.

## APPROBATION DES STATUTS DU SIVU DU CHENIL DEPARTEMENTAL

Il est demandé un complément d'informations afin de savoir quels sont les changements qui sont apportés.

Le conseil, à l'unanimité,

DECIDE de surseoir à statuer en attendant les informations complémentaires sur les changements proposés.

RAPPELLE son opposition à l'augmentation de 1€ par habitant.

DONNE pouvoir à son maire pour signer les documents afférents.

## QUESTIONS DIVERSES

### Chrono 47

Le 2 mai aura lieu cette course cycliste. Il faudra que nous ayons 2 bénévoles par carrefour.

Bernard Bougnague, Michel Labat, Philippe Souleau et Daniel Pierre se portent volontaires avec le maire.

### Conseil communautaire

Le prochain conseil aura lieu le 30 janvier.

### Cinéma de plein air

Le cinéma de plein air se déroulera le 8 août.

### Programme voirie 2025

La liste de la programmation de voirie d'Albret communauté est donnée aux conseillers.

### Voyage au Temple-sur-Lot

Il est proposé de demander à Kattel le coût du voyage au Temple-sur-Lot afin de déterminer la subvention de la commune, au prorata de ce qui a été fait pour le voyage au ski. A défaut, les mairies de Moncaut et Montagnac proposent de verser une subvention de 500€ chacune (elles avaient octroyé une subvention de 1000€ chacune pour le ski).


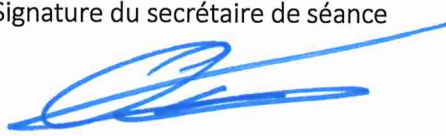
### Déchets

Des sacs noirs et d'autres déchets (plaque de cuisson) ont été découverts en contrebas des bennes. Après ouverture des sacs, des noms d'administrés ont été relevés. Des courriers de rappel vont être envoyés.

Fin de la séance 21h50

Les délibérations prises ce jour portent les **numéros 001/2025 à 001/2025**

Listes des membres présents :

Signature de l'exécutif 	Signature du secrétaire de séance 
--	---